

2. Quelle somme chacune des universités a-t-elle reçue en 1965, 1966, 1967, 1968, 1969 et 1970?

3. A quelles fins particulières les bourses ou les subventions ont-elles été accordées?

(Le document est déposé.)

L'IMPORTATION DU SUCRE AU CANADA

Question n° 455—**L'hon. M. Dinsdale:**

1. a) Quels sont les pays qui exportent du sucre au Canada, b) quelles sociétés au Canada s'occupent de cette importation, et quelles quantités de sucre a-t-on importées annuellement depuis 1960?

2. Les raffineries canadiennes de sucre ont-elles été condamnées en 1960 aux termes de la Loi des coalitions pour avoir formé un cartel en vue d'empêcher l'importation au Canada du sucre raffiné de Cuba, après avoir convenu d'assigner une part déterminée de sucre brut et, dans l'affirmative, quels ont été les détails du jugement?

3. A-t-on informé le ministre de la Consommation et des Corporations que les raffineries canadiennes de sucre ont formé un cartel en vue de maintenir les prix élevés du sucre au Canada et, dans l'affirmative, quelles mesures a-t-on prises à cet effet?

(Le document est déposé.)

BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE—LES SERVICES D'EXPERTS-CONSEILS RETENUS ET LE BUDGET ANNUEL

Question n° 693—**M. Skoberg:**

1. De combien d'experts-conseils, à l'extérieur de la Fonction publique, le Bureau fédéral de la statistique a-t-il retenu les services au cours de chacune des années de 1965-1966 à 1969-1970?

2. Combien ces services ont-ils coûté?

3. Quels sont a) les noms des entreprises ou des particuliers dont les services ont été retenus, b) les raisons pour lesquelles ces services ont été retenus dans chacun des cas, c) les coûts dans chaque cas, lorsqu'il s'agissait d'une entreprise, d) le traitement et les dépenses dans chaque cas, lorsqu'il s'agissait de particuliers?

4. Au cours de chaque année, de 1959-1960 à 1969-1970, quels ont été, a) le budget annuel global du Bureau fédéral de la statistique, b) le nombre global d'employés à plein temps et d'employés à temps partiel au Bureau fédéral de la statistique, c) les dépenses annuelles globales du Bureau fédéral de la statistique au chapitre des traitements et salaires, d) les dépenses globales du Bureau fédéral de la statistique pour les services professionnels et spéciaux et la nature de ces services?

(Le document est déposé.)

LA VENTE DE LISTES D'ADRESSES À DES FINS COMMERCIALES

Question n° 874—**M. Goode:**

Y a-t-il des ministères ou organismes du gouvernement, ou des sociétés de la Couronne qui vendent des listes d'adresses à des fins commerciales et, dans l'affirmative, dans chaque cas, a) quand a-t-on inauguré cette pratique, b) à qui a-t-on vendu les listes au cours de la dernière année financière, c) combien chacune des ventes a-t-elle rapporté, d) quelles restrictions impose-t-on quant à l'usage des listes vendues?

(Le document est déposé.)

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, j'hésite à me montrer aussi difficile que le député d'une circonscription de la Nouvelle-Écosse qui a soulevé la question sur l'usage de l'appareil Jetstar, mais la question n° 79 est inscrite au *Feuilleton* depuis le 8 octobre. Elle s'y trouvait déjà

[M. Fortin.]

pendant la session précédente. Elle a trait au recours par le bureau du premier ministre aux services d'experts-conseils. Il ne devrait pas être difficile d'y répondre. Peut-on me dire à peu près quand je puis compter obtenir la réponse?

M. Jerome: Oui, monsieur l'Orateur. Un certain nombre de questions inscrites au *Feuilleton* sur le même sujet général du recours aux études d'experts conseils nous ont créé des problèmes. Mais nous les avons maintenant résolus et, de fait, ces jours derniers, nous avons déposé un certain nombre de réponses à ces questions, mais toutefois pas celle du député. J'ai tout lieu de croire que nous pourrions déposer sous peu une réponse à cette question-là.

M. Comeau (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, en décembre dernier, une caisse de prêts de 160 millions de dollars a été créée pour aider les provinces à réaliser leurs programmes. Le 3 février, j'ai posé une question dont le gouvernement possède sûrement la réponse. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement ne la donne pas, car ce programme est en vigueur.

M. Jerome: Je me renseignerai, monsieur l'Orateur.

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de mettre en discussion les avis de motions n°s 156 et 212.

LES DOCUMENTS PRÉSENTÉS PAR LE MINISTRE CHARGÉ DU LOGEMENT AUX BANQUES ET AUX COMPAGNIES DE PRÊT ET D'ASSURANCE

Motion n° 156—**M. Gilbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les mémoires, de toute la correspondance et autres documents du ministre d'État chargé du Logement présentés aux banques à charte, et aux compagnies de prêt et d'assurance lors de réunions qui ont eu lieu à la fin de septembre 1970.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je présente cette motion au nom du député.

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le ministre sans portefeuille chargé du logement a tenu une série de réunions avec les représentants des prêteurs approuvés à la fin de septembre 1970. Les vues présentées à ces réunions l'ont été de vive voix; donc, comme il n'y a pas eu de correspondance ou de mémoires échangés entre les représentants des prêteurs approuvés et le ministre chargé du logement, je demanderais que le député retire sa motion.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il faut bien que j'accepte cela, à moins qu'il n'y ait des rubans magnétiques; dans ce cas, on pourrait peut-être les produire.

M. l'Orateur: La motion est retirée.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)